

MODELE DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE

Nous soussignés(Raison et siège social de l'armateur) (Ci-après le garant) *déclarons par le présent acte nous porter caution solidaire* au profit de la société d'Exploitation des Ports Marsa Maroc (ci-après le bénéficiaire) *pour garantir le paiement de toutes sommes que la société*..... (Raison et siège social) (Ci-après le débiteur) doit ou devra au bénéficiaire au titre des frais et prestations portuaires et ce, sans limite de montant.

Nous nous engageons, par la présente, de façon inconditionnelle et irrévocable en qualité de garant, à payer à première demande et sans s'opposer au paiement pour quelque motif que ce soit, au bénéficiaire toutes sommes que celui-ci pourrait réclamer au débiteur, et ce dans les huit (8) jours suivant la date de réception d'une lettre de demande du bénéficiaire.

La présente garantie ne peut être dénoncée que par lettre recommandée adressée au bénéficiaire avec un préavis de soixante (60) jours, étant entendu que l'effet des présentes demeurera entièrement valable sans contestation possible de la part du garant et ce jusqu'à paiement intégral des factures dues par le débiteur et réception de la main levée donnée par le bénéficiaire.

Le garant renonce expressément au bénéfice de division et de discussion.

Nous déclarons et garantissons par la présente que l'émission du présent cautionnement est valable et opposable conformément à ses termes, que l'ensemble des autorisations sociales pour son émission ont été valablement obtenues et accomplies et qu'elle a notamment été autorisée par les organes sociaux compétents au garant préalablement à sa signature, et que son émission n'est pas en contradiction avec les lois, les règlements et les documents constitutifs (les statuts) du garant.

La présente garantie est régie par le droit marocain et tous litiges relatifs à l'existence, la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente garantie seront soumis aux tribunaux compétents dans le ressort territorial de Casablanca (Maroc).

Le présent engagement ne devient caduc qu'après :

- Règlement de toutes les factures dues par le débiteur..... ;
- Réception de la main levée donnée par le bénéficiaire au garant.

Fait à..... le.....

Cachet et signature :